

LE DESK

Recherchez [] Accédez aux archives du Monde

LES IMAGES LES DÉPÊCHES LES VIDÉOS LES TITRES DU MONDE LA UNE EN 8 CLICS

1. Sélectionnez une séquence

France et Société

2. Sélectionnez un fil de dépêche

- DH France
- AFP/ Politique *
- AFP/ Régions *
- NP/ Assemblées *
- NP/ com. ministères *

* réservé aux abonnés du Monde.fr

3. Cliquez sur une dépêche

DH France

22 gendarmes musiciens sanctionnés pour refus de déménagement 15h57

Le patron agressé de Saint-Denis va rester ouvert avec une protection policière 13h56

Van Craeynest (CGC): le Medef est un "amplificateur" de la politique Sarkozy 13h20

Ariège: un gendarme blessé mortellement un homme qui le menaçait 12h50

Un islamiste présumé expulsé d'Ethiopie en garde à vue à la DST 11h28

Le camp Rom du Campra à Saint-Denis vidé de ses centaines d'occupants 29.08.07 | 21h15

Violences, intimidation: une supérette de Saint-Denis de nouveau visée 29.08.07 | 20h31

22 gendarmes musiciens sanctionnés pour refus de déménagement

AFP 30.08.07 | 15h57

Dossiers, archives, fiches pays... toutes les chances de réussir ! Abonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois + 30 jours offerts

Vingt-deux musiciens de la musique de la gendarmerie mobile, logés au fort d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) et qui refusent de rejoindre les logements qui leur ont été assignés à Maisons-Alfort (Val-de-Marne), invoquant l'insalubrité de ces locaux, ont été mis aux arrêts, a annoncé jeudi la direction de la gendarmerie.



Sur les 78 musiciens que compte cette formation, ces 22 qui refusent toujours le déménagement ont subi cette "sanction disciplinaire pour refus d'obéissance". Ils sont à leur domicile et doivent signaler leurs mouvements, a précisé à l'AFP le capitaine Nicolas Martrenchard, officier de presse au Sirpa Gendarmerie, confirmant une information du Parisien.

Les gendarmes étaient censés rejoindre la caserne de Maisons-Alfort à la fin du mois de juin mais certains d'entre eux avaient invoqué "l'insalubrité des bâtiments" pour refuser de s'y

installer. Ils avaient intenté une action en justice devant le tribunal administratif, mais ont été déboutés le 30 juillet.

Selon le capitaine Martrenchard, ils ont également saisi la Commission des recours militaires, qui devrait se prononcer dans le courant du mois de septembre.

La direction de la gendarmerie a précisé que 145.000 euros ont été engagés pour la rénovation des logements des gendarmes concernés. La sanction des arrêts, précise la direction, prévue par le statut général des militaires, consiste à prévenir leur autorité de leurs déplacements.

Pour l'avocat des 22 récalcitrants, Me Renaud Rialland, "un militaire a le droit de refuser d'obéir à un ordre qui met en danger sa sécurité". Il assure que "nous ne savons pas si les logements mis à leur disposition à Maisons-Alfort ne sont pas contaminés par de l'amiante".

"Les militaires ont un droit de recours contre des ordres contestables, et le ministère doit le respecter", a-t-il dit à l'AFP.

La Musique de la gendarmerie mobile se produit lors de cérémonies officielles civiles ou militaires ou lors de concerts en diverses formations : Musique complète (75 à 80 musiciens); Orchestre d'harmonie (60); batterie-fanfare (35); petits ensembles (quintette à vents, quatuor de saxophones, quintette de cuivres).

Le Monde.fr

- » A la une
- » Archives
- » Examens
- » Météo
- » Emploi
- » Voyages
- » Le Desk
- » Forums
- » Culture
- » Carnet
- » Shopping
- » Newsletters
- » Opinions
- » Blogs
- » Finances
- » Immobilier
- » Nautisme
- » RSS

Le Monde

- » Abonnez-vous au Monde à -50%
- » Déjà abonné au journal
- » Le journal en kiosque

